



leo lagrange
FEDERATION

MULTI ACCUEIL FLORA TRISTAN

Rapport d'activité 2023

UN ENGAGEMENT
ÉDUCATIF
AU CŒUR
DES TERRITOIRES





SOMMAIRE

1.Présentation du service délégué	4
2. L'EAJE	5
2.1 Situation géographique et accessibilité	5
2.2 Les locaux.....	5
3. Les moyens humains	6
3.1 Organigramme du personnel du délégataire	6
3.2 Tableau des salariées	7
3.3 Tableau des formations suivie durant l'année 2020	8
3.4 Médecin rattaché à la structure.....	8
4. Le Fonctionnement	9
4.1 Modalités d'ouverture et périodes de fermeture	9
4.2 Types d'accueil proposés.....	9
4.3 L'accueil de l'enfant présentant un handicap ou une maladie chronique	10
4.4 L'attribution des places.....	10
4.5 La Contractualisation.....	10
4.6 La tarification	12
4.7 La vie quotidienne	13
5. L'évolution de l'activité	16
5.1 les familles.....	16
5.2 La Fréquentation	17
5.3 Les heures réalisées et facturées sur l'année	23
5. 4 tarif moyen annuel.....	23
6. Les moyens d'évaluation de la qualité du service	24
6.1 Qualification du délégataire.....	24
6.2 Qualification des personnels	24
6.3 Outils de mesure de la satisfaction des usagers	26
7. Evaluation du projet pédagogique	30
Annexe 1.....	34



Partie 1 Présentation



1.Présentation du service délégué

La Commune de BERCK SUR MER a décidé de confier à Léo Lagrange Nord/ Ile de France la gestion et l'exploitation de l'EAJE "FLORA TRISTAN" situé avenue saint Exupéry 62600 BERCK.

La convention a pris effet au 1^{ER} JANVIER 2020, elle est conclue pour 56 mois, soit jusqu'au 31 aout 2024.

L'EAJE "FLORA TRISTAN" est un établissement petite enfance.
Il possède une capacité d'accueil de 30 places pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans et 6 ans si PAI « porteur de handicap ».

Il accueille les enfants de l'AP/HP, du CHAM, du SRIAS et des habitants de la ville de BERCK/MER.

Il veille à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui lui sont confiés, ainsi qu'à leur développement.

Il concourt à l'intégration sociale des enfants ayant un handicap ou atteints de maladie chronique.

Enfin, il apporte soutien aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.

L'EAJE concrétise la volonté de la Commune d'assurer et d'améliorer son **offre en direction de la petite enfance et de la famille** en mettant à disposition un service d'accueil de qualité et d'associer les familles dans une dynamique d'accompagnement et de soutien.

La crèche « Flora Tristan » a ouvert ses portes le 1^{ER} MAI 1983.



2. L'EAJE

2.1 Situation géographique et accessibilité

L'EAJE est implanté près de l'esplanade avenue saint Exupéry, limitrophe de l'hôpital MARTIME AP/HP.

Nous disposons d'un parking accessible en cours d'aménagement, ainsi qu'un accès aménagé.

Les locaux sont adaptés pour toute personne, des rampes sont existantes pour accéder à la crèche.

2.2 Les locaux

Le bâtiment

L'EAJE est situé dans un bâtiment mis à disposition par la Mairie de BERCK SUR MER, dont l'étage est en cours de rénovation.

Nous bénéficions également d'un espace extérieur avec pelouse clôturé pour la sécurité des enfants.

L'EAJE à une superficie totale de 359.60 m² divisé en quatre unités

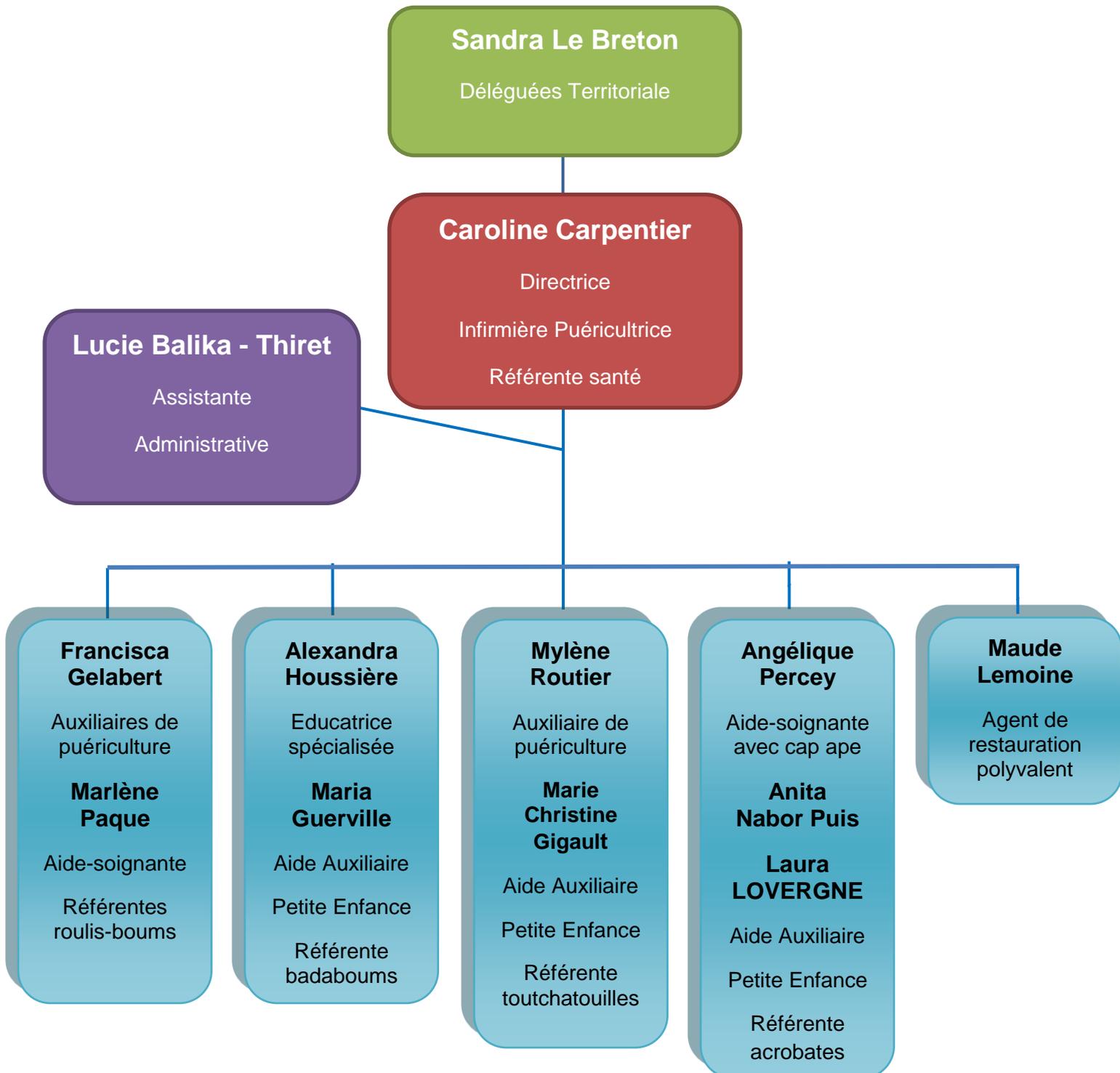
- Espaces dédiés aux enfants : 194.60 m²
- Espace de services : 55.70 m²
- Espace détente pour l'équipe : 23.40 m²
- Circulations (couloirs, local poussettes) : 74.20 m²
- Bureau : 11.70 m²

Liste des contrats de maintenance et les sociétés

- Alarme et l'anti intrusion : OPALE INCENDIE.
- Chauffage et la ventilation : DALKIA.
- Protection Incendie : OPALE INCENDIE.

3. Les Moyens Humains

3.1 Organigramme du personnel du délégataire



Les salariés de la CRECHE FLORA TRISTAN dépendent de la convention collective nationale de l'animation.

La directrice est mise à disposition du CHAM annuellement donc jusqu'au 31 décembre 2023.

Chaque section travaille en binôme une référente et une aide auxiliaire attirée par section.

Les salariées travaillent d'après un planning en roulement de poste, en fonction des besoins de service, notamment en fonction des présences réelles des enfants.

Au minimum deux personnes sont toujours présentes dans la structure.

En 2023, 3 salariées en maladie depuis fin septembre et début octobre 2023.

Actuellement, 2 de ces salariées à temps partiel ont été remplacées à temps plein.

Madame Nabor a obtenu une rupture conventionnelle à sa demande au 1^{er} septembre 2023 de son poste à 80%. Me LOVERGNE la remplace à temps plein et a obtenu un CDI au 1 septembre 2023 suite à un CDD depuis décembre 2022 pour le remplacement maladie de Me NABOR.

3.2 Tableau des salariées

Nom, prénom	Qualifications	E T P
• CAROLINE CARPENTIER	• INFIRMIERE PUERICULTRICE DE	• 1
• LUCIE BALIKA THIRET	• LICENCE	• 0.70
• ALEXANDRA HOUSIERE	• EDUCATRICE SPE	• 1
• FRANCISCA GELABERT	• AUXILIAIRE DE	• 0.92
• MYLENE ROUTIER	• PUERICULTURE	• 1
• ANGELIQUE PERCEY		• 1
• MARLENE PAQUE	• AIDE SOIGNANTE	• 0.60
• MARIA DUMINY		• 0.80
• MARIE CHRISTINE GIGAULT	• CAP Petite Enfance	• 1
• LOVERGNE Laura	• Aide-auxiliaire	• 1
• MAUDE LEMOINE	• CAP Petite Enfance	• 1
	TOTAL ETP	10.02

3.3 Tableau des formations suivie durant l'année 2023

Formations collectives

Thèmes, durée	Professionnels concernés (Nombre et métiers)
<ul style="list-style-type: none">• INEGALITES FILLES GARCONS• PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT AVEC LA NOUVELLE CHARTE	<ul style="list-style-type: none">• L'ensemble du personnel

Formations individuelles

Thèmes, durée	Professionnels concernés (Nom, Prénom, métier)
<ul style="list-style-type: none">• WEBINAIRE• Formations en visio	<ul style="list-style-type: none">• Le personnel qui le souhaite sur leur compte éveléo

3.4 Médecin rattaché à la structure

Depuis l'ouverture de la crèche, nous bénéficions de l'intervention d'un pédiatre 2 fois par mois.

Le docteur LEONARD veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale, l'application des protocoles et effectue la visite d'entrée des enfants accueillis.

Nom, Prénom	Adresse	Jour d'intervention et temps d'intervention mensualisé
<ul style="list-style-type: none">• LEONARD J.Claude	<ul style="list-style-type: none">• Berck	<ul style="list-style-type: none">• Le jeudi 2 fois par mois

4. Le Fonctionnement

4.1 Modalités d'ouverture et périodes de fermeture

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00.

Fermetures 2023 :

- Reprise le 3 janvier 2023.
- 3 semaines en été : du 22 Juillet au 16 Août 2023 inclus.
- Le vendredi 19 Mai.
- Les jours fériés (10 avril, 1^{er} et 8 Mai, 18 Mai, 29 Mai, 14 Juillet et 1^{er} Novembre).
- Du 23 Décembre 2023 au 2 Janvier 2024 inclus.

Journées pédagogiques :

- Les 20 mars et 16 août 2023.

4.2 Types d'accueil proposés

La crèche « FLORA TRISTAN » propose des modes d'accueils diversifiés afin de répondre au mieux aux besoins des familles.

L'offre s'articule autour de trois types d'accueil :

L'ACCUEIL REGULIER : répond à un besoin d'accueil régulier correspondant à un rythme et une durée prévisible.

L'ACCUEIL OCCASIONNEL : correspond à un rythme et une durée qui ne peuvent se définir à l'avance.

L'ACCUEIL D'URGENCE : L'urgence peut concerner : Les parents en situation de recherche d'emploi ou d'insertion professionnelle et dont l'absence de mode de garde pourrait entraîner un renoncement à un stage ou un emploi ; des situations familiales difficiles exceptionnelles pour des raisons de santé, d'accouchement, de séparation imposant le besoin d'un relais pour la garde de l'enfant ; l'indisponibilité non prévue du mode de garde habituel de la famille ; les demandes des partenaires sociaux (PMI, Conseil Départemental...).

Le caractère de la situation d'urgence est évalué par la directrice. Ce type d'accueil sera de courte durée.

4.3 L'accueil de l'enfant présentant un handicap ou une maladie chronique

Nous accueillons les enfants porteurs ou en situation de handicap.

Les enfants sont accueillis selon les modalités d'accueil avec un protocole d'accueil individualisé (P.A.I) mis en place en collaboration avec la famille de l'enfant et les professionnels extérieurs ainsi que le pédiatre de la crèche.

Les parents peuvent fournir le matériel adapté pour garantir la sécurité et le bien-être de leurs enfants.

4.4 L'attribution des places

La crèche accueille en priorité les enfants des familles domiciliées sur BERCK ou la Ca2BM et travaillant soit pour le CHAM, l'hôpital MARITIME et le SRIAS.

Les commissions d'attribution ont été mises en place avec la ville de Berck, à compter de novembre 2022. Elles seront au nombre de 3 par an.

Les entrées se sont faites en fonction des demandes et des places se libérant.

4.5 La Contractualisation

Pour l'accueil régulier

Un contrat est établi entre la crèche et la famille pour une durée de 12 mois.

Les parents doivent définir leurs besoins de garde sur la durée du contrat : les jours et horaires de garde, en incluant les absences prévues de l'enfant.

Un nombre moyen d'heures mensuelles sera alors calculé et facturé aux familles. C'est le principe de la mensualisation. Ce dernier permet à la famille de payer chaque mois la même somme.

Mode de calcul d'une moyenne mensuelle

$$\frac{\text{Nombre d'heures total} \times \text{tarif horaire}}{\text{Nombre de mois de présence réservé}}$$

Les principes de facturation appliqués sont les suivants

Toute plage horaire réservée, lors de la signature du contrat, est due.

En cas de dépassement, toute demi-heure entamée est due et fera l'objet d'une facturation en sus de la mensualisation.

Aucune déduction ne sera appliquée en ce qui concerne les absences pour convenance personnelle.

Pour les congés complémentaires, les parents doivent signaler par écrit les semaines de congés dont ils souhaitent disposer et en préciser les dates au minimum 1 mois à l'avance et feront l'objet d'une déduction sur la facturation de la mensualisation.

Le contrat de chaque famille peut être revu si :

- La direction de la crèche se rend compte que le planning de réservation ne correspond pas aux besoins des parents (décalages entre les horaires programmés et ceux réalisés effectivement).
- Sur demande des parents, à condition que cela soit dû à des impératifs professionnels, et sur production d'un justificatif de l'employeur. Dans ce cas, un délai de 15 jours est obligatoire pour modifier le contrat. La direction se réserve le droit de ne pas accepter ces modifications.

Une facture à terme échu et adressée chaque mois aux familles. Le règlement mensuel des participations familiales s'effectue le 10 du mois suivant la date d'émission de la facture.

Pour l'accueil occasionnel

Les places sont attribuées en fonction des disponibilités. Une liste d'attente journalière est établie en fonction des demandes. Les parents sont contactés, si des plages horaires se libèrent.

Les principes de facturation appliqués sont les suivants :

- Toute plage horaire réservée est due ;
- En cas de dépassement, toute demi-heure entamée est due,
- Sans annulation de la réservation 48 heures à l'avance, aucune déduction ne sera appliquée.

Une facture à terme échu, est adressée chaque mois aux familles reprenant le nombre d'heures de présence réelle de leur enfant.

Le règlement mensuel des participations familiales s'effectue le 10 du mois suivant la date d'émission de la facture.

La directrice gère le planning d'occupation de l'établissement en fonction des places disponibles et dans le respect du taux d'encadrement.

4.6 La tarification

La crèche a opté pour le système de la prestation de service unique (PSU).

Les conditions tarifaires pour l'accès à la crèche et aux activités qui s'y déroulent sont définies par la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette tarification sera proportionnelle aux revenus des familles et déplafonnée en fonction des ressources familiales.

Les ressources à prendre en compte sont celles retenues pour l'octroi des prestations familiales ou, à défaut, celles retenues en matière d'imposition :

Tarifs usagers 2023 Accueil régulier et occasionnel

	01.01.23 au 31.12.23	TARIF Plancher et Plafond
1 enfant	0,0619 %	De 0,47 à 3,71
2 enfants	0,0516 %	De 0,39 à 3,10
3 enfants	0,0413 %	De 0,31 à 2,48
4 à 7 enfants	0,0310 %	De 0,23 à 1,86
8 à 10 enfants	0,0206 %	De 0,16 à 1,24

Tarifs usagers 2023 pour l'accueil d'urgence

Le tarif appliqué est de **1,72** euros de l'heure.

Le tarif minimum est de **0,23** euros de l'heure pour une famille pour un tarif maximum de 3,71 euros de l'heure pour 4 familles sur l'ensemble des inscrits.

La participation demandée à la famille couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans l'établissement, y compris les repas et les soins d'hygiène, dont les couches et le lait infantile.

Les parents peuvent également bénéficier d'un crédit d'impôt.

Les factures sont à régler par chèque, espèces ou E CESU auprès de la direction.

4.7 La vie quotidienne

La période d'adaptation

Une fois l'inscription finalisée, une période d'adaptation est prévue en accord avec les parents. Cette période est souhaitable afin que l'enfant, les parents et les professionnelles apprennent à se connaître et créent des relations de confiance. Une séparation progressive est absolument indispensable pour l'enfant, comme pour ses parents.

La durée est variable, maximum 10 heures avec une gratuité de 4 heures appliquées. En effet, le planning est organisé avec les parents et s'adapte aux besoins et réactions de l'enfant.

Pour le confort de l'enfant, la directrice de la structure se réserve le droit de prolonger cette période en accord avec les parents suivant les besoins.

L'arrivée

C'est un moment d'une grande intensité pour l'enfant et ses parents.

Face à cette situation de séparation, l'équipe est un soutien rassurant où le dialogue est favorisé. Il est demandé aux parents de rester avec leur enfant tout le temps qu'il faudra pour le rassurer et de ne surtout pas partir sans lui dire « au revoir ».

Les parents transmettent leurs consignes pour la journée (Heure de lever, petit déjeuner, heure de départ, maladie ou comportement inhabituel, prise de médicament : nom, dosage et heure, autres informations) qui sont notés dans le cahier de transmission.

Les parents confient leur enfant à une des professionnelles de l'équipe.

Afin de préserver le calme, la sécurité et le sommeil des enfants, toute autre personne attend dans l'accueil.

Les repas

L'enfant arrive le matin en ayant pris son premier repas ou biberon à la maison.

Les repas, goûters et fruits sont livrés en liaison froide par un prestataire extérieur AP/HP, l'agent de restauration les reconditionnent avant de remettre en température.

Le jus de fruits du matin est fait sur place (orange, citron et pamplemousse).

Chaque semaine un menu est réalisé par la directrice en rapport avec les propositions de la cuisine de « MARITIME », les commandes sont faites chaque jour par l'agent de restauration en fonction du nombre d'enfants présents.

L'introduction de l'alimentation diversifiée se fait progressivement à la maison avant d'être intégrée à la crèche en lien avec la famille avec un support.

Les contre-indications et régimes alimentaires particuliers nous sont signalés par écrit lors de l'admission ou dès apparition.

Les activités

Le bien-être de l'enfant est un enjeu primordial pour l'équipe éducative. Toutes les actions menées sont donc faites dans l'intérêt de l'enfant. Au cours de la journée, des activités sont proposées aux enfants en lien avec le projet pédagogique.

Depuis quelques années la crèche fonctionne avec des matériaux issus de la récupération du quotidien ou de la nature.

Pour contribuer à l'éveil du tout-petit, les professionnelles s'appuient, entre autres, sur des ateliers de toutes sortes : activités libres, activités manuelles, motrices, cognitives toujours adaptées aux compétences de l'enfant.

En marge de ces activités quotidiennes, nous avons un partenariat avec la médiathèque de BERCK qui nous permet de participer « au comité lire aux éclats » **celui-ci a repris en 2023** suite à la situation sanitaire. Nous avons organisé 2 temps à la médiathèque au printemps **2023** avec des parents accompagnants pour les 2-4 ans.

C'est dans un esprit de respect de l'environnement et en faisant attention à la réduction des déchets et l'importance du recyclage que nous avons réalisé des instruments de musique à partir d'objets utilisés à la crèche (boîtes de mouchoirs, bouchons ...) et éléments naturels ramassés autour de la crèche.

Depuis 2022, des sorties sur le marché de Berck le mercredi sont organisées afin de faire découvrir et déguster aux plus grands les produits de saison de notre terroir.





Partie 2 L'activité

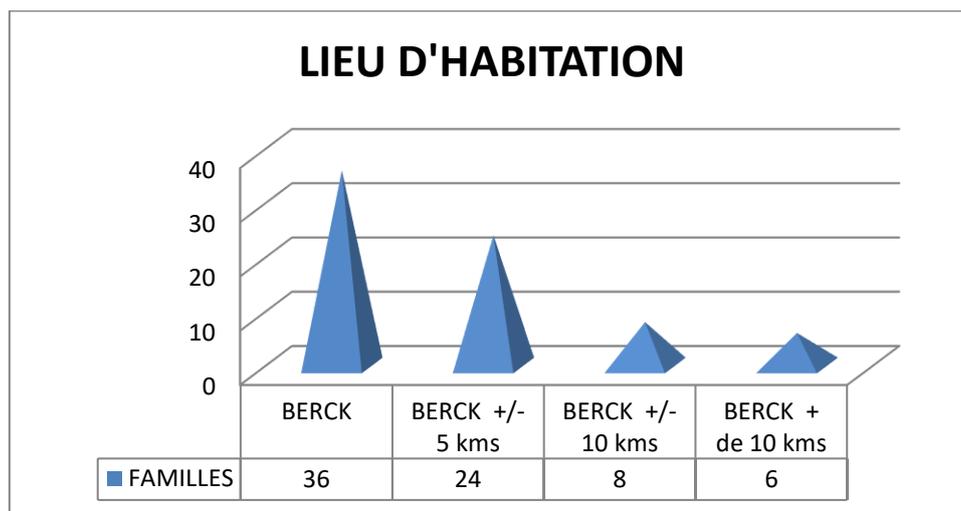


5. L'évolution de l'activité

5.1 les familles

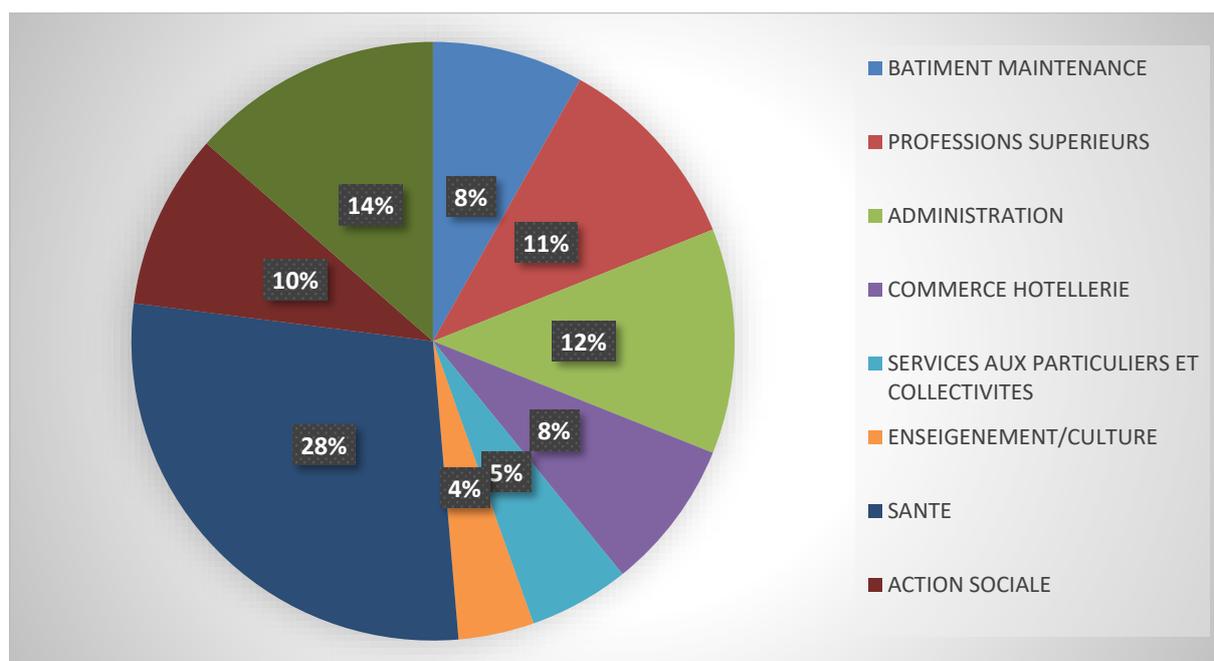
Nous avons accueilli 74 familles entre janvier et décembre 2023 au sein du Multi-Accueil, par rapport aux années antérieures 2021 et 2022 (71 et 70 familles) cela reste stable.

a. **L'origine géographique des familles**



Comme le démontre le diagramme ci-dessus, l'origine géographique des familles reste majoritairement, de la ville de Berck/mer comme les autres années.

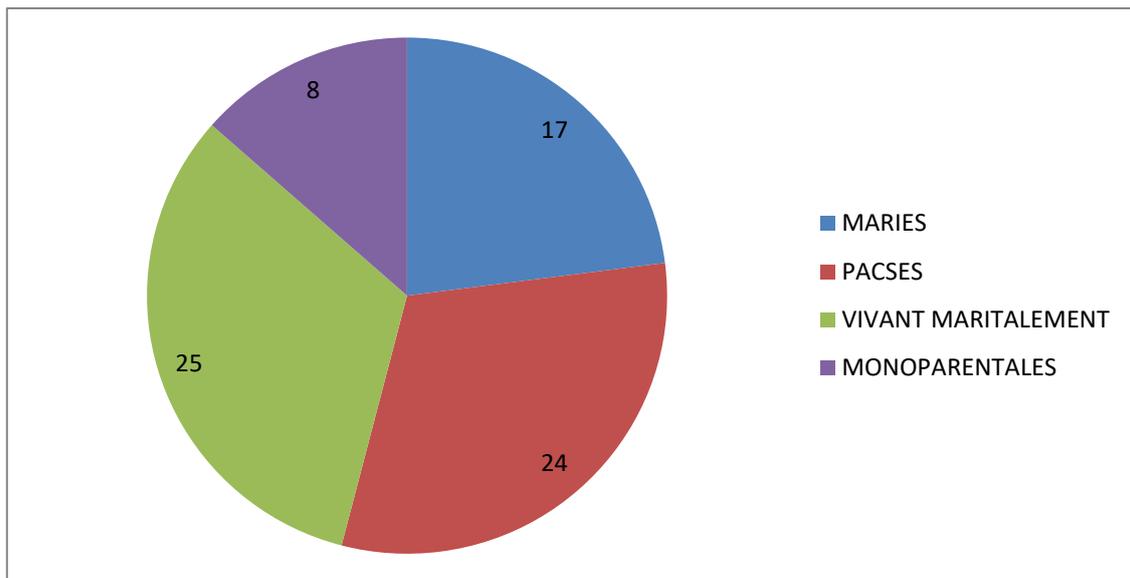
b. **Les catégories socio-professionnelles**



c. La typologie des familles accueillies en 2023.

Sur le graphique représenté ci-dessous, nous pouvons constater une majorité de famille vivant maritalement et pacsées :

- 17 familles mariées,
- 24 familles pacsées,
- 25 familles vivant maritalement,
- 8 familles monoparentales.



5.2 La Fréquentation

a. Le nombres d'enfants accueillis

Nous avons accueilli 74 enfants différents entre janvier et décembre 2023.

Le nombre d'enfants admis au sein de la crèche reste correct par rapport aux années précédentes.

En 2021 et 2022 nous avons eu une fréquentation de 71 et 70 familles.

Entre janvier et décembre 2023 (20 départs) :

- 1 départ à l'école en mail 2023.
- 17 départs à l'école en juillet et août 2023.
- 2 départs en décembre pour changement de mode de garde.

Cette année moins de départs à l'école 18 pour 27 en 2022.

En **2023**, nous avons accueilli :

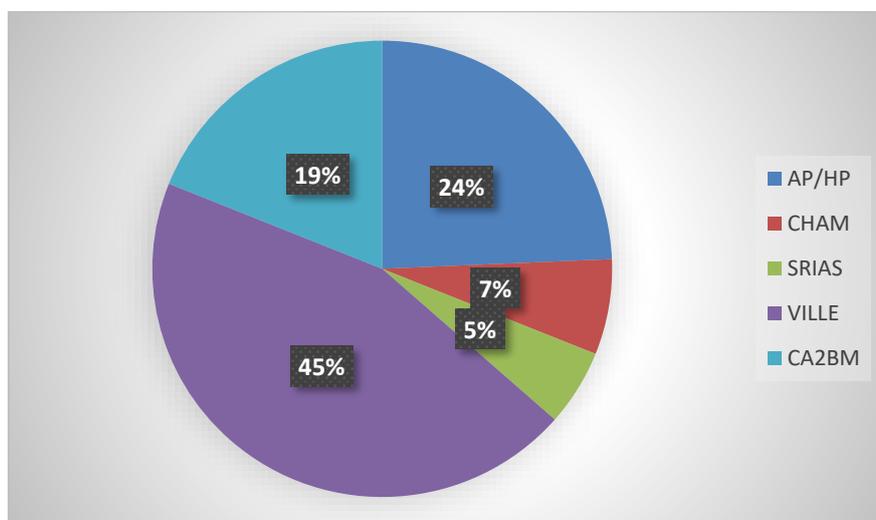
- 12 nouveaux enfants ont fait leur entrée au 1^{er} semestre 2023.
- 14 nouveaux enfants ont fait leur entrée au 2^{ème} semestre 2023.
- Dont 3 enfants en accueil occasionnel.

Au 1 janvier **2024** il y a 50 enfants inscrits dont :

- 29 sur la VILLE et CA2BM
- 15 sur l'AP/HP.
- 3 sur le CHAM.
- 3 sur le SRIAS

b. Répartition des enfants selon l'organisme en **2023**

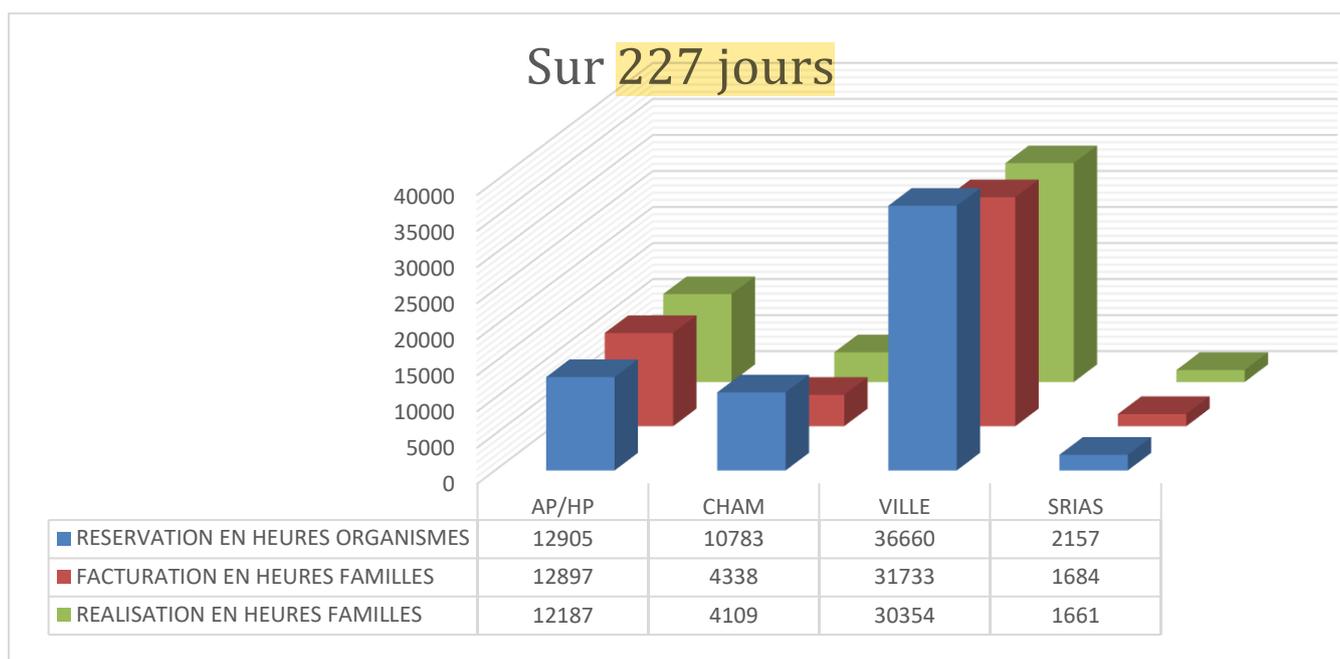
Fréquentation du 1^{er} JANVIER au 31 DECEMBRE 2023.



Comme le démontre le diagramme ci-dessus, la fréquentation des enfants reste majoritairement, celle des habitants de ville de Berck/mer et de la CA2BM comme les autres années.

Avec une augmentation au cours de l'année pour l'AP/HP et une stagnation pour le CHAM et le SRIAS.

REPARTITION DE LA FACTURATION par ORGANISME



L'AP/HP et le CHAM ont réservé 5 places chacun. En septembre 2023 l'APHP a augmenté sa réservation de 2 places donc 7 places actuellement.

Depuis le 1^{er} janvier 2021 le SRIAS réserve 1 place.

La ville de Berck a réservé 17 places

Les pourcentages de remplissage par rapport à chaque réservation sont :

	AP/HP	CHAM	VILLE + CA2BM	SRIAS
POURCENTAGE FACTURATION	99.94	40.23	86.56	78.07
POURCENTAGE REALISATION	94.44	38.11	82.80	77

Pour l'AP/HP, le nombre de demandes à augmenter le pourcentage peut varier d'un mois à l'autre en fonction des divers postes (matin ou après-midi).

Pour le CHAM, une baisse de la demande en jour par rapport au poste de 12 heures.

Pour la VILLE, stable par rapport aux autres années.

Pour le SRIAS, le taux de remplissage est atteint cette année avec une indemnisation totale de la place. La place a été indemnisé totalement cette année car le nombre d'heures minimum a été atteint.

c. Accueil régulier et occasionnel

Sur l'année 2023, nous avons accueilli 8 enfants en accueil occasionnel pour compléter nos heures.

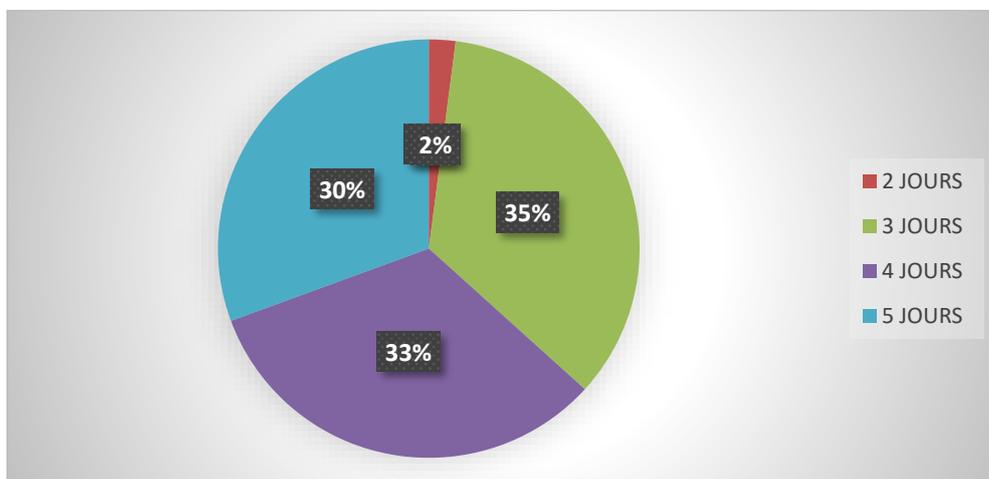
Nous pouvons constater, une demande d'accueil régulier où les familles contractualisent au plus juste, diminuent d'une journée le nombre de jours sur le contrat ou d'heures sur la journée au profit d'une garde chez une tierce personne, en l'occurrence chez les grands parents le plus souvent et aussi une augmentation du travail à 80% avec un jour de repos le mercredi le plus souvent ce qui fait chuter la fréquentation.

D'autre part, la baisse des effectifs pendant les vacances scolaires est constatée ; là encore, liées à l'activité professionnelle des parents en grande partie.

d. Répartition des contrats réguliers

Les contrats réguliers fixes se répartissent ainsi sur l'année.

- 2 contrats de 2 jours,
- 17 contrats de 3 jours
- 16 contrats de 4 jours.
- 15 contrats de 5 jours,

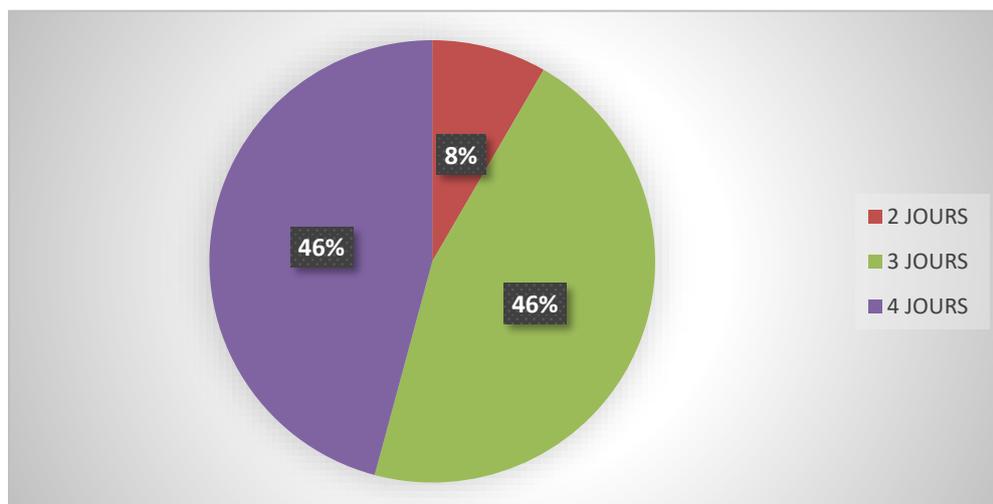


Sur les 74 contrats, 50 contrats sont fixes.

Une augmentation des contrats de 3 jours (2022 : 6%), une baisse des 4 jours (2022 : 46%) et une stagnation des 5 jours semaine.

Ces contrats réguliers fixes sont des valeurs sûres pour le fonctionnement de la crèche, une augmentation d'un tiers par rapport à 2022(33).

Les **contrats réguliers variables** se répartissent ainsi sur l'année.



- 2 contrats de 2 jours,
- 11 contrats de 3 jours
- 11 contrats de 4 jours

Les contrats variables sont de 24 sur l'année sur 74 contrats, nous pouvons constater une diminution de ces contrats par rapport à 2022 (37).

De même que pour les contrats réguliers plus de demandes pour les 3-4 jours.

Les contrats souvent hospitaliers sont les plus difficiles à gérer pour rester dans les normes d'accueil des enfants.

Cette année encore, l'agrément modulé est justifié car nous constatons moins de demande d'accueil de 7h30 à 8h30 et de 17h à 18h.

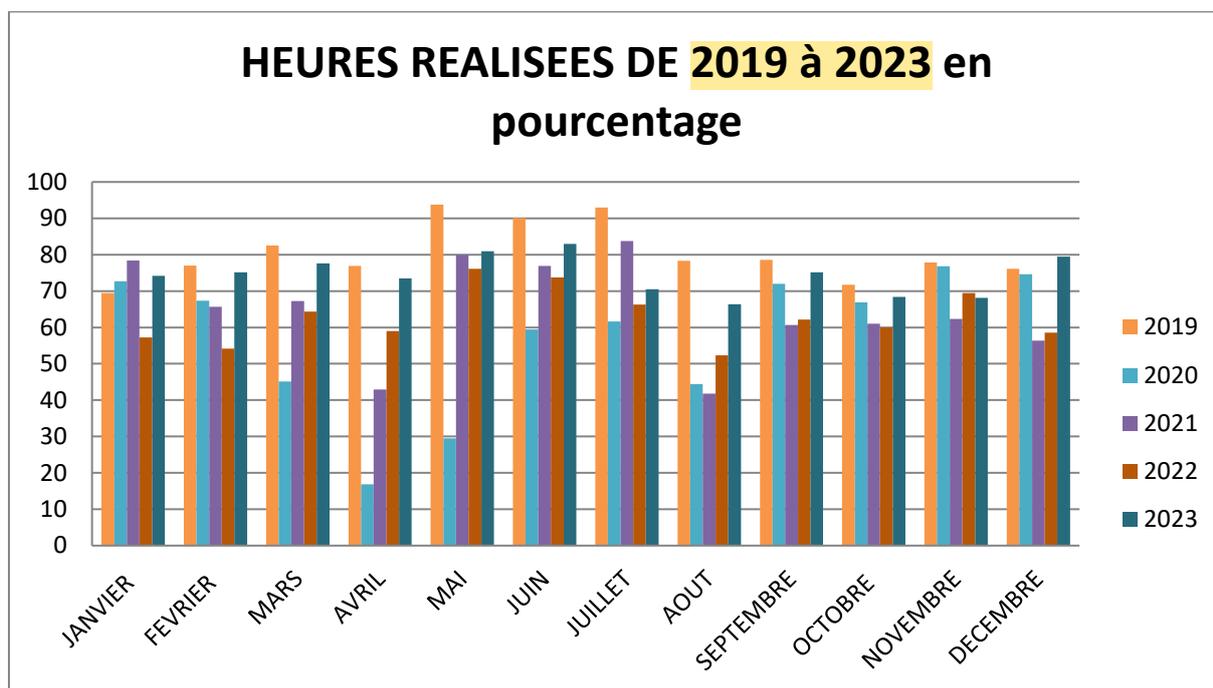
Modulations d'accueil		
Du lundi au vendredi		
De 7h30 à 8h30	De 8h30 à 17h00	De 17h00 à 18h00
15	30	15

Ces tranches horaires « libres » du début et fin de journée sont difficilement compensables par d'autres types de contrats.

Cette réalité impacte donc fortement notre taux de fréquentation, heureusement l'agrément modulé palie cette perte...

Une possibilité d'accueil occasionnel mais pour l'instant des horaires qui n'attirent par les familles.

e. Taux d'occupation de janvier à décembre sur les cinq dernières années.



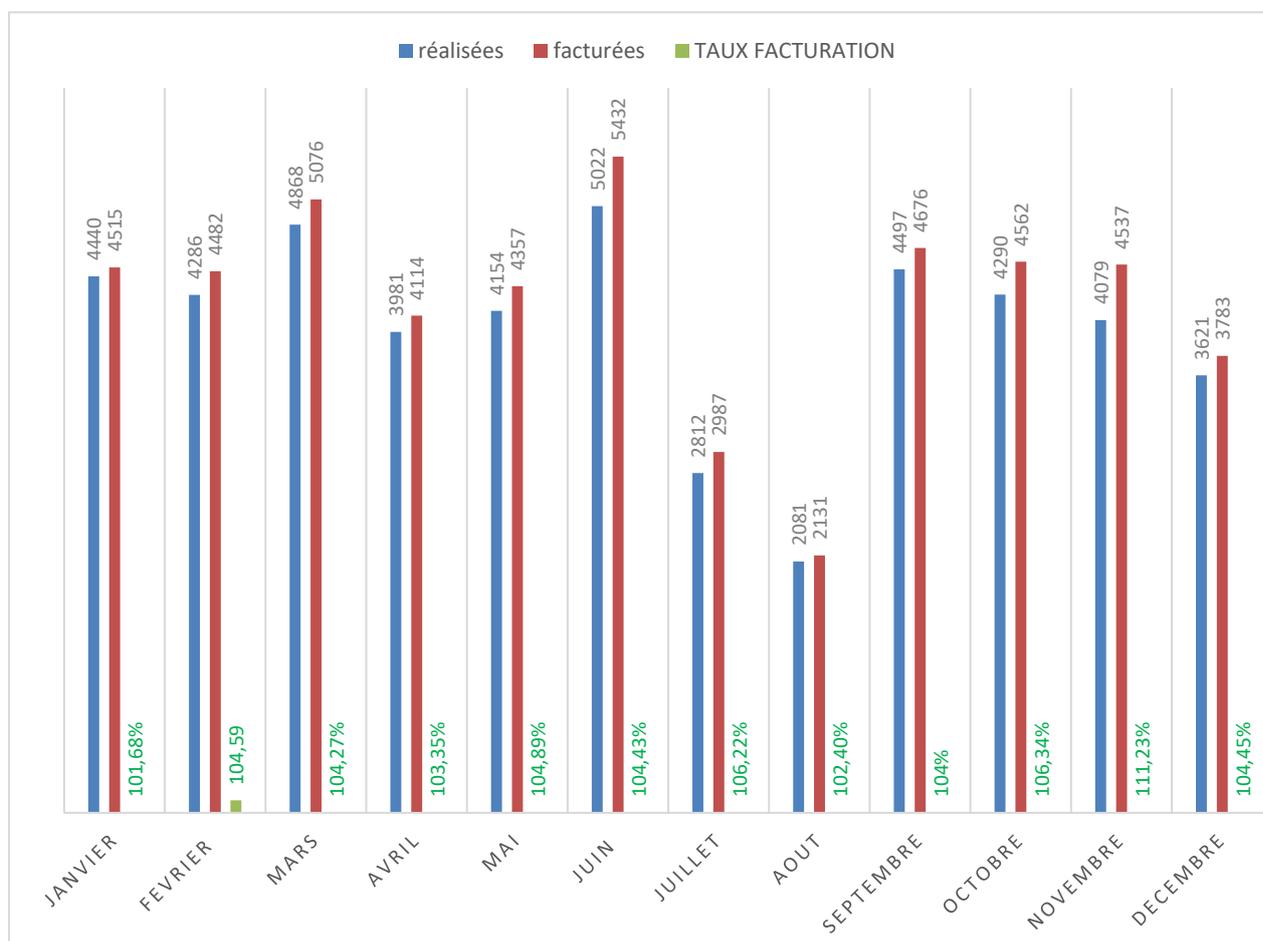
En comparant les 5 dernières années, nous constatons une nette progression sur l'année 2023. Un début d'année qui rattrape les chiffres avant COVID et également à partir de septembre 2023.

Un constat est sûr, pendant les vacances scolaires il y a une baisse importante de l'activité.

Par contre, du mois de mai à juin 2023, nous pouvons faire une comparaison avec les 3 années précédentes. Une fréquentation quasiment identique à l'année 2022 et 2021.

Sur la période juillet et août 2023, nous pouvons remarquer une baisse en juillet et une hausse en août en comparaison avec l'année 2022. Peut-être dû à la fermeture des 3 semaines en été.

5.3 Les heures réalisées et facturées sur l'année 2023



La différence notée entre les heures facturées et les heures réalisées est due aux absences payantes des enfants, pour les familles qui ne fournissent aucun justificatif et aux adaptations gratuites pour les familles.

Sur l'année 2023, le pourcentage des heures réalisées est de 74.67% (63.47% en 2022) et facturées 78.29% (64 % en 2022). Une augmentation conséquente depuis 2020.

Le taux de facturation est 104.85 % pour l'année 2023, hausse par rapport à 2022 100.84 %.

5.4 Tarif moyen annuel

En 2023, les familles inscrites à la crèche sont pour la majorité composées de deux parents exerçant une activité professionnelle.

Le tarif moyen mensuel est de **1.72** euros/h.

On peut souligner l'accueil de 8 familles monoparentales afin de permettre une reprise de l'activité professionnelle ou de son maintien. Ainsi que l'accueil de 4 familles bénéficiant des minimas sociaux. La crèche ayant aussi pour mission de permettre à tous, dans un souci d'équité, de bénéficier d'un mode de garde collectif.

6. Les moyens d'évaluation de la qualité du service

6.1 Qualification du délégataire

Notre association possède un réseau pour les professionnelles d'un même type d'activité qui se retrouvent pour réfléchir et faire évoluer l'accompagnement.

Des rencontres professionnels Petite Enfance sont organisées sur des thèmes d'actualité.

La directrice du Multi-Accueil a bénéficié d'un accompagnement renforcé des fonctions supports par le biais de formations.

6.2 Qualification des personnels

Les temps de réunions

La directrice participe aux réunions régionales animée par la DTA, des réunions en visioconférences ou présentiels ont été effectuées courant **2023**.

Elle propose différents temps de réunions pour impulser une dynamique qui mobilise l'équipe :

- Réunions de service 1 fois par mois environ à la fermeture de la crèche d'une durée maximale 1H30 :
 - 09.01.2023
 - 02.02.2023
 - 03.04.2023
 - 15.05.2023

- 19.06.2023
- 17.07.2023
- 02.10.2023
- 16.10.2023
- 20.11.2023
- 18.12.2023

Les réunions ont pour objectifs :

- Amener des apports pédagogiques, former les équipes et créer des outils.
- Informer des évolutions législatives en lien avec le champ d'activité, mener les réflexions à apporter en lien avec ces évolutions.
- Prévoir l'organisation du travail : élaborer les plannings, gérer les absences prévues dans le respect du taux d'encadrement
- Susciter la réflexion, l'interrogation, le partage et l'évolution des pratiques
- Amener les équipes à observer le terrain pour adapter les projets de la structure.

- Se rajoute des réunions pédagogiques le **lundi 20 mars et lundi 16 août 2023.**

Il est important pour l'équipe de se réunir pour poser leur réflexion, partager et mutualiser leurs compétences et ainsi donner du sens à leur pratique :

Élaborer des projets, les mettre en œuvre, les évaluer.

- Les APP (analyses pratiques professionnelles) avec un psychanalyste-psychologue en roulement inter-équipe une fois par mois :
 - 11.01.2023
 - 08.02.2023
 - 29.03.2023
 - 10.05.2023
 - 07.06.2023
 - 23.08.2023
 - 27.09.2023
 - 11.10.2023
 - 08.11.2023
 - 06.12.2023

10 séances d'une durée de 1h30 sur le temps de travail en groupe de 3 ou 4 salariés les mercredis.

6.3 Outils de mesure de la satisfaction des usagers

L'importance du dialogue

Il est nécessaire et régulier avec chaque usager. Les professionnelles ont un rôle de relais.

Un carnet de suivi dès l'entrée à la crèche de chaque enfant est remis aux familles avec pour objectif de faire la liaison entre la maison et la structure afin de permettre un suivi des acquis et des habitudes de vie de chaque enfant.

Les moyens de communication

L'affichage, le dialogue et les mails restent importants, encore cette année **2023 !!!**

L'outil proposé aux parents par LEO LAGRANGE est l'application **Kidizz**.

Cet outil mis à disposition est très apprécié des familles et du personnel.

Toutes les familles sont inscrites et ils peuvent y retrouver, les menus, les moments festifs, les informations importantes et surtout suivre les aventures de leur enfant au quotidien par le biais de photos communiquées par les équipes.

Toutes les données personnelles restent privées, seuls les parents inscrits sur un groupe et les professionnelles accèdent à **Kidizz**. Chacun ne peut communiquer, ni commenter le contenu.

Les temps festifs

Ces moments conviviaux incontournables et informels favorisent le lien de confiance et les échanges.

Depuis quelques années nous organisons une KERMESSE un samedi toute la journée.

Ce moment convivial entre familles et professionnelles très apprécié a pu avoir lieu cette année, il s'est déroulé le samedi **1 JUILLET 2023** de 10 h à 17 h.

Une kermesse pour permettre aux parents et professionnelles d'échanger **de participer aux activités proposées avec leur(s) enfant(s)**.

Des coins pique-nique sont installés pour les familles qui souhaitent rester sur place pour se restaurer.

Cette année, nous nous sommes organisées pour mettre en place des moments importants et festifs ou les familles peuvent participer, accompagner... :

- Les Anniversaires,
- Sorties en bord de mer (esplanade),
- Nous avons fêté carnaval avec nos magnifiques déguisements, ainsi qu'Halloween avec un repas et un goûter effrayant.
- Le mois de mars a été marqué par la semaine de la petite enfance du **20 au 24 mars POP ART !**

Dès que le temps nous le permet au printemps, nous allons sur le Marché de Berck plage à pied le mercredi matin. La découverte des saveurs et senteurs, fruits et légumes en fonction des saisons et ses aromates.

- La création de cadeaux pour les fêtes des pères et des mères.
- La fête de la musique, avec un goûter offert aux familles.
- Des piques niques avec les enfants sur la plage.
- Pour la fête de Noël du mardi 5 décembre **2023**, la comédienne habituelle a proposé 1 atelier pour les plus petits et un spectacle pour les plus grands. Sur la semaine les enfants et les professionnelles ont également élaborés un goûter et repas de Noël.
- Accompagnement de 2 groupes d'enfants à la médiathèque sur 2 matinées au printemps.
- Des goûters avec les parents sont proposés régulièrement la galette des rois, fin d'année halloween, fête de la musique, semaine de la petite enfance ...

Petite nouveauté cette année, des ateliers partages, aussi bien culinaire, musicaux, lecture, sont organisés à la crèche ; 1 matinée par semaine en fonction des souhaits des parents.



FÊTE DE LA MUSIQUE

SORTIE AU BORD DE MER



KERMESSE

MARCHE



CARNAVAL HALLOWEEN



FETE DE NOEL



LES PARTENARIATS

Développement de projets en lien avec les Journées Nationales autre que la semaine petite enfance où nous sommes assidus chaque année :

- Journées du patrimoine,
- Journée internationale des droits de l'enfant,

Ce point reste à améliorer, la ville de *BERCK SUR MER* compte plusieurs infrastructures qu'elle met à disposition de ses habitants et aux partenaires.

- **La médiathèque intercommunale** de Berck sur mer, où nous participons à de multiples projets, prêts de livres, journée festive, comité rire aux éclats, matinée découverte, ...

- **Le pôle petite enfance**, situé au Cottage des Dunes, composé notamment d'une crèche familiale (les petits matelots), d'un multi accueil (au clair de la dune) et d'un lieu d'accueil parents/enfants. Ainsi qu'une halte-garderie (Espace Marianne).

- **Les écoles maternelles** : elles sont au nombre de 4. Un partenariat avec les directeurs-rices des écoles berckaises et Madame Bernard conseillère pédagogique du montreuillois permet de faire une passerelle entre les modes de garde petite enfance et l'école. Une visite des lieux avec un temps de partage est proposée aux enfants avec leurs parents et une professionnelle de la structure en fonction de leur affectation, pour se familiariser avant la rentrée. Ce projet première scolarisation est très apprécié des familles.

Aussi la ville habite plusieurs associations culturelles, sportives ou de loisirs qui pourront venir enrichir le projet.





Partie 3 L'Evaluation



7. Evaluation du projet pédagogique

La crèche est un lieu de rencontre, d'éveil, de curiosité, de découverte.
Un environnement qui favorise l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant.

Mot clé et valeur fondamentale pour la Fédération Léo Lagrange et la crèche :

LA BIENVEILLANCE

Nous proposons un lieu de sécurité physique et affective grâce à un accompagnement bienveillant de chaque enfant en fonction de son âge et de son développement psychomoteur.

La pratique de l'observation ; la base de notre travail, nous permet de garantir, l'accueil individualisé de chaque enfant.

Cela se décline au quotidien par :

- Un accueil sécurisant et personnalisé
- Le développement sensori-moteur de chaque enfant
- La socialisation et d'autonomie de l'enfant
- Le respect de sa singularité
- La présence d'un espace d'éveil, de jeux et de créativité.

Afin de permettre une continuité entre la maison et la structure et en lien avec la famille de l'enfant.

Nous avons, plus particulièrement, porté notre attention sur 2 axes principaux accés sur l'âge de nos premiers enfants accueillis :

- Favoriser l'activité autonome au quotidien chez les touchat'ouilles et acrobates.
- La Motricité libre chez les roulis-boums.



Suite à des formations et à une évaluation, une nouvelle approche de la motricité libre a été mise en place dès 2021 afin d'être dans une continuité qui débute chez les bébés.

La motricité libre est un concept d'EMMI PICKLER qui signifie laisser l'enfant libre de ses mouvements, cela dès la naissance.

Pour cela, le bébé est installé le plus souvent possible au sol, sans obstacle et dans un espace sécurisé.

Suite aux travaux effectués en 2021, les espaces sont plus importants et permettent la bonne pratique de ce concept.

Le but chez les plus grands est de leur permettre de devenir de plus en plus autonomes et de pouvoir prendre leur « décision ».

Mais l'âge de deux ans, une phase où l'on rencontre le « NON » avec la phrase « JE VEUX LE FAIRE TOUT SEUL », est une période compliquée pour le personnel car il faut travailler en amont afin d'éviter les crises de larmes et les conflits entre les enfants surtout pour préserver le groupe.

Donc nous appliquons l'éducation positive en proposant 2 à 3 choix aux enfants afin d'éviter les frustrations.

Dans les deux sections, donc de 16 mois à 3 ans révolus, des ateliers sont mis en place en valorisant la psychomotricité, un espace y est dédié avec des modules accessibles aux enfants dès qu'ils le souhaitent.

Suite à une réflexion de l'ensemble de l'équipe un espace SNOZELEN, a été mis en place en vue d'un accompagnement différent des enfants, lieu investi en petit groupe par les enfants de tout âge.

- **De septembre 2022 à juillet 2023, le support de notre projet pédagogique mis en place est :**

LES 4 SAISONS, au fil des mois une invitation au voyage dans la forêt, les champs ... proche de la nature ... sous un parapluie, bien au chaud sous un bonnet, mais aussi sous un parasol.

Une promenade colorée permettant d'apprendre, de découvrir, d'explorer et de grandir de façon ludique avec et auprès de tous.

- Utilisation de matériaux, de textures différentes pour que l'enfant découvre et ressente. Création de décor en favorisant le recyclage c'est notre « cheval de bataille ».
- Exploiter et utiliser ce qui nous entoure, ce que l'on trouve au détour de nos promenades... recycler pour mieux créer.
- Représentation des environnements, instaurant des repères spatio-temporels qui traversent l'année.
- Reconnaissance des animaux, distinction entre terre et air.
- Une reconnaissance de soi, de son travail et des repères autant pour les enfants que pour les parents.
- Une socialisation ludique grâce au respect du matériel, des règles et consignes. Apprendre à découvrir et à partager.
- La découverte des saveurs et senteurs, fruits et légumes en fonction des saisons et ses aromates.

- **De septembre 2023 à juillet 2024, le support de notre projet pédagogique mis en place est :**

LE JARDIN FEERIQUE est une invitation à la contemplation des paysages de jour et de nuit, de l'infiniment grand et petit. Fermons les yeux et voyageons vers des paysages qui incitent aux rêves.

Un voyage coloré permettant d'apprendre, de découvrir, d'explorer et de grandir de façon ludique avec et auprès de tous.

- Utilisation de matériaux (boîtes de conserve, bouchons, tissus, ...), de textures différentes pour que l'enfant découvre et ressente. Création de décor en favorisant le recyclage c'est notre « cheval de bataille ».
- Exploiter et utiliser ce qui nous entoure (fleurs, cailloux, coquillages, ...) ce que l'on trouve au détour de nos promenades... recycler pour mieux créer.
- Représentation des saisons ainsi que le jour et la nuit.
- Reconnaissance des animaux, distinction entre les 4 éléments.
- Une reconnaissance de soi, de son travail et des repères autant pour les enfants que pour les parents.
- Une socialisation ludique grâce au respect du matériel, des règles et consignes. Apprendre à découvrir et à partager.



Partie 4 Annexe

ANNEXE 1

ENQUETE DE SATISFACTION	TRES SATISFAISANT	SATISFAISANT	PEU SATISFAISANT	NON CONCERNE
25 questionnaires rendus sur 50 distribués.				
1. Considérez-vous que l'accueil et les informations recueillies lors de votre première visite sont	22	3		
2. Avez-vous été satisfait de la période d'adaptation de votre enfant ?	23	2		
3. En termes d'accueil quotidien, l'écoute des accueillants, la disponibilité du personnel est	21	4		
4. Trouvez-vous les informations transmises suffisantes, pertinentes, régulières ?	21	4		
5. Au sujet des événements conviviaux (fête de Noël, fête avant les vacances d'été,...), sont-ils ?	23	1		1
6. Etes-vous satisfait des activités proposées (quotidiennes, sorties exceptionnelles...) ?	22	2		1
7. Pour la période de fermeture estivale de 3 semaines, préférez-vous :	Juillet 7	Aout 9	Alter 4	A cheval 5
8. Les horaires et les jours de fonctionnement du multiaccueil vous conviennent-ils (heures d'ouverture, de fermeture, les vacances) ?	21	4		
9. Les locaux, le mobilier, le matériel et les jeux vous semblent-ils adaptés aux besoins de votre enfant (le nombre, diversité...) ?	22	3		
10. Etes-vous satisfait de la qualité des repas servis à votre enfant ?	19	6		
11. Avez-vous des remarques, des pistes d'amélioration, des idées à nous signaler pour améliorer l'accueil des jeunes enfants et de leurs familles ?	Augmentation des plages horaires			
	Création d'un potager			
	Aménagement d'un parking			
	Afficher les activités du jour			

Dans l'ensemble les familles sont satisfaites voir très satisfaites du fonctionnement de la CRECHE.

Equipe professionnelle à l'écoute des enfants et des parents. Prise en charge avec soin et intégrité. Conseils, écoute et disponibilité.

Pour les vacances pas de grande majorité pour les 3 semaines de fermeture.



leo lagrange
FÉDÉRATION

Leo Lagrange NIDF

*Sandra LE BRETON, DTA
27, rue de L'Amiral Courbet
80000 Amiens*

Site : Multi-Accueil Flora Tristan

*Caroline CARPENTIER, Directrice
Avenue Saint-Exupéry
62600 Berck*



Page Facebook



Page Twitter